



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

21-05-2019-08

Date de convocation le 14/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 MAI 2019

Le-vingt-un mai deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : M. LOQUET Patricia.

OBJET : PRISE EN CHARGE D AUDIOPROTHESES POUR UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le médecin du travail a prescrit à un agent communal le port de bouchons auditifs pour la soulager son exposition aux bruits agressifs sur son poste de travail (cantine scolaire).

Le filtre acoustique auto-adaptable de ces bouchons atténue fortement les bruits graves ou brouhaha, stoppe les fréquences aiguës pouvant être traumatisantes pour l'oreille et permet l'émergence des fréquences conversationnelles, ce qui favorise la communication dans le bruit.

Le Maire précise que cet équipement fait partie des équipements de protection individuelle et que la commune a un devoir de protection sur ces agents. Le Maire présente le devis de cet appareillage d'un montant de cent cinquante euros.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants, douze voix pour,

DÉCIDE de prendre en charge l'achat de cet équipement.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 11/06/2019